

Date de mise en paiement du dividende voté par l'assemblée générale du 26 juin 2019

Paris, le 26 juin 2019 : L'assemblée générale qui s'est réunie le 26 juin 2019 a adopté à l'unanimité la distribution d'un dividende d'un montant brut par action de 0,27 €, soit un montant global maximum de 6 621 502,14 € (4^{ème} résolution). L'assemblée générale a donné tous pouvoirs au directoire à l'effet de fixer les modalités de paiement de cette distribution de dividende et notamment la date de mise en paiement.

Le directoire, agissant sur délégation de l'assemblée générale, a décidé de fixer au **3 juillet 2019** la date de mise en paiement du dividende susvisé.

Par ailleurs, l'assemblée générale a renouvelé à l'unanimité le mandat de tous les membres du conseil de surveillance, à savoir Robert Léon, Geneviève Giard, Emmanuel André, la société Crozaloc, représentée par Cécile Hulaud et la société Comir, représentée par Christian Haas. Le conseil de surveillance, qui s'est réuni à l'issue de l'assemblée générale, a renouvelé le mandat de président du conseil de surveillance de Robert Léon, celui de vice-président d'Emmanuel André ainsi que les mandats de membre et présidente du comité d'audit de Geneviève Giard et de membres du comité d'audit de Robert Léon, Emmanuel André et la société Crozaloc ; Michel Charles a également été reconduit en qualité de censeur.

Il est rappelé qu'un document de référence a été déposé le 18 avril 2019 auprès de l'AMF sous le numéro D.19-0357, contenant notamment les principaux facteurs de risques auxquels la société est exposée.

Euronext Paris Compartiment C – Code ISIN FR0000066680 – Mnémonique VDLO

www.videlio.com